



Unions Régionales

Auvergne et Rhône-Alpes

Concertation informelle Fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes Le 10 mai 2016

Présents

Mme Christine MEZUROLLE
Mme Françoise NOARS
Mme Annabelle ZOGHBY
Mme Véronique COURT

Directrice de projet
DREAL AURA
SGAR
Directrice plate-forme RH

M. Michel DELPUECH
M. Gérard D'HUMIERES
M. Pierre ARENE
M. Marc FERRAND
M. Alain DAGUERRE de HUREAUX
M. Alain PARODI

Préfet de région
SGAR – SG adjoint
Académie - SG rectorat de Lyon
DIRECCTE - Directeur délégué
DRAC AURA - Directeur
DRJSCS AURA - Directeur

Délégation syndicales
Mme Juliette DIEZ
M. Jean-Michel BAILLY
M. Jacques MERCIER

UNSA – DIRECCTE UD 38
UNSA – DDT 42
UNSA – Préfecture 63

CFE-CGC Absent
Solidaire absent
CGT 3 représentants
FSU 3 représentants
FO 2 représentants
CFDT 1 représentant

M. Le Préfet ouvre la réunion à 15h00

Les organisations syndicales FO, CGT, FSU et UNSA lisent leur déclaration préalable.
Ci joint déclaration de l'UNSA.

Monsieur le Préfet précise que ces déclarations seront jointes au compte rendu de la réunion.

Il confirme que les nominations des responsables de la DDCCS 74 et de la DDPP 63 sont en cours. Il répond sur le point relatif à l'avenir de cette instance par son souhait de continuer sous réserve d'une véritable interministérialité des débats, excluant les débats politiques et les débats corporatistes. Il explique avoir une lettre de mission du Premier Ministre (lettre du 8 mars).

Les services distribuent une note relative au point d'avancement de la fusion Auvergne Rhône-Alpes
Le Préfet précise que les pré-positionnements sont terminés sauf pour la DREAL puisque le processus ne se terminera que fin juin dans cette Direction.

1) - Mme MEZUROLLES expose le bilan des repositionnements

Sur 1151 agents à repositionner il y a 14 refus d'affectation (Hors DREAL qui fait état de 4 refus sur un peu plus de la 60% des agents)

Un recensement est en cours sur la question des primes de restructuration (PARRE).

Sur l'ensemble il y a eu 20 mobilités sortantes hors de la région, et 23 mobilités entrantes ou recrutement.

Le Préfet précise qu'aucune mobilité géographique n'a été imposée.

2) - Mme MEZUROLLES expose le point sur les effectifs en 2016 suite au dialogue de gestion

A ce stade, et même si les chiffres restent provisoires, les ordres de grandeurs sont conformes aux objectifs nationaux, le bilan est le suivant :

Échelon Régionale – 82 ETP ;

Échelons Départementaux + 25 ETP.

Bilan : -57 ETP sur la région pour 2016

L'UNSA fait remarquer que la répartition entre Niveau Régional et Niveau Départemental n'est pas représentatif de la réalité de l'effort demandé aux divers services puisque dans les +25 ETP pour les niveau départementaux il y a 18 ETP pour les UD régionales. La réalité c'est plutôt :

Échelon Régionale – 64 ETP

Échelons Départementaux + 7 ETP

Par ailleurs, l'UNSA demande la répartition des effectifs à la main de Monsieur le Préfet.

Le préfet indique qu'il y a eu, cette année, deux réserves ; l'une nationale de 10 ETP en interministériel et l'autre de 5 ETP sur les ministères de l'Environnement Énergie et Mer et du Logement et de l'Habitat Durable. La répartition a été la suivante :

- 1 poste dans l'Ain (01) sur la problématique des transfrontaliers ;
- 1 poste dans l'Allier (03) sur l'accueil des Migrants ;
- 1 poste dans le Cantal (15) sur le contrôle sanitaire ;
- 1 poste dans la Drôme (26) sur la planification territoriale ;
- 1 poste dans la Haute-Loire (43) sur la gestion de la politique du logement ;
- 1 poste dans le Puy de Dôme (63) sur la campagne terrestre ;
- 1 poste dans le Rhône (69) Sur la mise en œuvre du PPRT de la vallée de la Chimie ;
- 1 poste dans le Rhône (69) sur les installations classées (DDPP) ;
- 1 poste dans l'Isère (38) sur la revitalisation (DIRECCTE) ;
- 1 poste au cabinet du Préfet.

pour les 5 ETP spécifiques aux ministères MEEM MLHD ;

- 1 poste en DDT 07 biodiversité ;
- 1 poste en DDT 38 sécurité, risques majeurs ;
- 1 poste en DDT 42 filière Bois contrôle de l'importation ;
- 1 poste en DDT 74 sur les paysages ;
- 1 poste en DDT 73 sur la politique du logement social.

A la demande de la CGT le préfet précise qu'il n'a pas de réticence à donner des chiffres plus détaillés par Direction Régionale et par site, mais un travail d'harmonisation est nécessaire entre les différentes sources.

Il demande au représentant du SGAR et à la Directrice de projet que ce travail soit lancé.

Sur la situation de la DRDJSCS du Rhône, le Directeur indique qu'un transfert de 13 ETP est visé de la partie Direction Régionale vers la partie Départementale à fin 2018.

A ce jour, 4 emplois ont été transférés et 2 transferts sont en cours.

L'objectif de 9 transferts à la fin de l'année 2016 sera difficile à atteindre.

Sur la DRFIP et suite aux interventions de CGT, CFDT et UNSA, le Préfet indique que ce service est peu impacté par la réforme. Toutefois il y a des emplois en Auvergne qui doivent rejoindre Lyon, dans le cadre du regroupement du contrôle (22ETP). Actuellement 7 agents n'acceptent pas la mobilité géographique.

Pour la DIRECCTE, et suite à une question de la FSU, le préfet indique qu'il est fortement agacé par des attitudes de certains départements visant à détricoter ce qui a été fait et recréer des DDCCRF et des DSV (notamment sur Loire et Haute-Loire).

Sur la répartition des compétences, la loi NOTRE est claire :

- La compétence économique des différentes collectivités territoriales est transférée au Conseil Régional qui doit élaborer un schéma régional et le faire approuver par l'État.
- La politique économique relevant de l'État n'est pas transférée et les DIRECCTE en sont bien les porteuses au niveau déconcentré.
- Enfin, sur le champ des Pôles de compétitivité, c'est bien l'État au niveau régional, voire central qui garde la main.

3) - Mme MEZUROLLES présente le point sur l'accompagnement RH

L'accompagnement est organisé en trois parties :

1. accompagnement des managers ;
2. accompagnements des acteurs RH ;
3. Accompagnement des agents.

Un point est fait sur les cellules d'écoute, sur les matériels de vidéo conférence, sur la navette LYON/CLERMONT, ect...

L'UNSA pose la question de la mise en place du Télétravail et souhaite l'ouverture d'un droit de remord dès sa mise en place pour les agents qui souhaiteraient mettre en place une orientation professionnelle différente compte tenu de cette possibilité. Le télétravail est déjà déployé en Auvergne, mais le Préfet souhaiterait privilégier le travail en site distant pour maintenir des communautés de travail.

Sur un point la CGT a fait une intervention intéressante sur la nécessité de mesurer l'écart entre le travail prescrit (fiche de poste) et le travail réel (charge de travail en croissante constante).

Plusieurs organisations syndicales ont mis en avant les problèmes :

- insuffisance des cellules d'écoute des agents : ne remplacent pas la prévention des risques psycho-sociaux;
- sentiment généralisé de découragement des agents;
- d'insécurité par rapport aux missions et à leur maintien à moyen terme et par rapport à la technicité des métiers;
- la surcharge des systèmes de vidéo conférence ;
- la nécessité de créer des droits syndicaux nouveaux notamment sur l'utilisation des moyens de vidéo conférence et sur l'utilisation des véhicules de service ;

Le Préfet a pris acte de ces remarques.

Il est d'accord pour que soit remontée au niveau national la demande de réflexion sur les droits syndicaux nouveaux.

Pour le télétravail, il indique que nous sommes en attente des arrêtés ministériels, certains avancent d'autres moins. Il pense que le télétravail ne sera pas un outil qui résoudra toutes les situations délicates. Pour lui ce sera marginal et, sans prendre d'engagement sur un droit de remord, il indique que les demandes seront examinées au cas par cas avec les Directeurs régionaux.

Il a bien conscience des difficultés actuelles dans les services, notamment par le cumul du travail habituel et du travail de restructuration, mais reste optimiste sur une régulation des plans de charge rapidement.

4) - Stratégie de l'État

Le Préfet nous indique qu'il nous fera parvenir la lettre de mission du premier Ministre, du 8 mars 2016 aux Préfets de région.

Cette commande comporte deux points majeurs :

- Produire la stratégie de l'État en région d'ici juillet 2016 ;
- Produire un projet d'administration de l'État en région.

L'UNSA indique que le travail de production de la stratégie de l'État en région ne doit être qu'une production d'un document de communication car elle n'imagine pas que l'État n'ait pas déjà une stratégie sur 2016 2017 sur notre région. Par ailleurs, l'UNSA s'interroge sur le sens des «modalités d'organisation et les moyens nécessaires à la modernisation de l'action Publique ». L'UNSA ne souhaite pas que cela cache une mutualisation à outrance de la gestion des ressources humaines.

Le préfet indique que le travail sur la stratégie de l'État consiste à définir des objectifs spécifiques en fonction des caractères particuliers de notre région (importance des massifs montagneux, emploi saisonnier ...).

Pour le projet relatif à l'administration de l'État, il s'agit de rechercher plus de souplesse et un bon équilibre entre les gestions ministérielles centralisées au niveau national et une gestion plus déconcentrée.

Fin de la réunion vers 17h30

Vos représentants UNSA